

LE PROCHAIN NUMÉRO DU TPIY EN BREF SERA PUBLIÉ LE LUNDI 30 AOÛT

[La Chambre d'appel ordonne deux premières au TPIY : la révision d'un arrêt et un nouveau procès partiel](#)

La Chambre d'appel ordonne la révision de l'arrêt concernant Veselin Šlijančanin

Le 14 juillet, la Chambre d'appel (composée des Juges Meron, Président, Güney, Pocar, Liu et Vaz) a rendu une décision faisant droit à la demande en révision par Veselin Šlijančanin de l'arrêt du 5 mai 2009. Par ce dernier, la Chambre d'appel avait condamné l'accusé d'un chef d'accusation supplémentaire pour avoir aidé et encouragé le meurtre et avait alourdi sa peine, la passant de 5 à 17 ans d'emprisonnement. La décision de révision fait suite à une audience qui s'est tenue le 3 juin 2010, et représente la première demande en révision jamais accordée. Jusqu'à présent, les onze demandes déposées par des accusés condamnés ou par l'Accusation (une affaire) avaient été repoussées.

Le texte intégral de la décision de Chambre d'appel est consultable sur le site Internet du TPIY.

Nouveau procès partiel ordonné dans l'affaire Haradinaj, Balaj et Brahimaj

Le 21 juillet, la Chambre d'appel (composée des Juges Robinson, Président, Pocar, Vaz, Daqun et Meron) a ordonné un nouveau procès partiel pour Ramush Haradinaj, Idriz Balaj et Lahi Brahimaj sur six des chefs d'accusation pesant sur eux. Expliquant les raisons d'un nouveau procès, le Président Robinson a déclaré que « la Chambre d'appel avait conclu que, prise séparément et en dehors du contexte du procès, chacune des décisions de la Chambre de première instance relative à la déposition des témoins [menacés] pouvait être considérée comme relevant du pouvoir discrétionnaire de celle-ci, mais que, prises ensemble — compte tenu notamment des intimidations graves de témoins qui ont marqué le procès — ces décisions montraient clairement que la Chambre de première instance avait commis une erreur grave en ne prenant pas les mesures nécessaires pour obtenir la déposition de certains témoins. »

En accordant le premier moyen d'appel de l'Accusation, la Chambre d'appel a infirmé les conclusions de la Chambre de première instance qui a) acquittent Ramush Haradinaj et Idriz Balaj de leur participation à une entreprise criminelle commune au quartier général de l'UÇK et au centre de détention de Jablanica sous les chefs 24, 26, 28, 30, 32 et 34 de l'acte d'accusation; b) acquittent Lahi Brahimaj pour sa participation dans une entreprise criminelle commune dans la commission des crimes au quartier général de l'UÇK et au centre de détention de Jablanica sous les chefs 24, 26, 30 et 34 de l'acte d'accusation; (c) acquittent Ramush Haradinaj, Idriz Balaj et Lahi Brahimaj pour leur responsabilité pénale individuelle sous les chefs 24 et 34 de l'acte d'accusation; et (d) acquittent Lahi Brahimaj pour sa responsabilité pénale individuelle sous le chef 26 de l'acte d'accusation. Les trois accusés seront de nouveau jugés pour les chefs susmentionnés de l'acte d'accusation ; la Chambre d'appel a en conséquence ordonné leur retour en détention.

Le Président Robinson a émis plus tard un ordonnance assignant l'Affaire Haradinaj et consorts à une Chambre de première instance constituée ainsi : Juge Bakone Moloto (Président), Juge Burton Hall et Juge Guy Delvoie.

Le texte intégral de l'arrêt de la Chambre d'appel est disponible sur le site Internet du TPIY.

5 juillet

Le Président Robinson en Croatie

Le Président du Tribunal, le Juge Patrick Robinson, a effectué une visite en Croatie, répondant à une invitation de la Cour suprême de Croatie. Pendant sa visite de trois jours, le Président a rencontré Branko Hrvatin, le Président de la Cour suprême et a participé à une table ronde avec un groupe de juges de l'instance. Par ailleurs, le Juge Robinson s'est aussi entretenu avec le Président de la République Ivo Josipović, le Ministre de la justice Ivan Simonović, le chef du bureau la coopération avec les instances pénales internationales du Ministère de la justice, Gordan Markotić ; et certains représentants de la communauté internationale et du secteur non gouvernemental.

Cette visite s'inscrit dans le cadre des efforts réguliers déployés par le Président Robinson pour renforcer le partage d'expérience et la coopération avec les instances judiciaires locales, composantes essentielles de l'héritage du Tribunal.

[7 juillet](#)

Affaire Gotovina et consorts : les réquisitoire et plaidoires reprogrammés

Initialement prévus du 25 au 27 août, les réquisitoire et plaidoires auront maintenant lieu entre le 30 août et le 2 septembre 2010, selon une ordonnance émise par la Chambre de première instance I.

[14 juillet](#)

Procès Djordjević achevé

Les réquisitoire et plaidoirie ont été entendus dans l'affaire concernant Vlastimir Djordjević, ancien Ministre Assistant au sein du Ministère serbe de l'Intérieur, inculpé en octobre 2003 sur des accusations de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis à l'encontre d'Albanais du Kosovo en 1999.

Son procès a commencé le 27 janvier 2009. L'Accusation a achevé la présentation de ses éléments de preuve le 28 octobre 2009 (mais cette phase a été rouverte le 17 mai 2010 pour examiner un témoin de plus). La présentation des éléments de preuve à décharge a commencé le 30 novembre 2009 et s'est achevé le 20 mai 2010.

Le procès a duré au total 199 jours, l'Accusation a présenté 105 témoins et 1603 pièces à conviction, la Défense a présenté pour sa part 28 témoins et 941 pièces à convictions.

L'Accusation demande une peine qui va de 35 ans d'emprisonnement à la prison à vie, tandis que la Défense réclame un acquittement.

[21 juillet](#)

Mise en liberté anticipée de Duško Sikirica

Ancien Chef de la sécurité du Camp de Keraterm, Duško Sikirica a été mis en liberté anticipée et a quitté la prison autrichienne où il purgeait sa peine depuis mai 2002. La décision a été prise par le Président Robinson le 21 juin, mais a été gardée confidentielle jusqu'à la libération effective de Duško Sikirica, un mois plus tard.

Mis en accusation en 1995 et arrêté en 2000, Duško Sikirica a été jugé devant le TPIY, mais a conclu un accord sur le plaidoyer avec l'Accusation après la fin de la phase de la présentation des moyens de preuve à décharge. Il a été reconnu coupable de crimes contre l'humanité commis au Camp de Keraterm au cours de l'été 1992 (meurtre; torture; viols et violences sexuelles; harcèlement, humiliation et sévices psychologiques; et détention dans des conditions inhumaines de Musulmans, Croates et autres non Serbes de Bosnie). Le 13 novembre 2001, Duško Sikirica a été condamné à 15 années d'emprisonnement.

La gravité des crimes commis par Duško Sikirica a été mise en évidence dans la décision du Président. Cependant, une combinaison de divers facteurs a pesé en faveur de sa liberté anticipée : il a purgé les deux tiers de sa peine, il a plaidé coupable, il a exprimé des remords sincères pour ses crimes et il s'est bien comporté au cours de sa détention.

Le texte intégral de la décision du Président est consultable sur le site Internet du TPIY.

[21 juillet](#)

Affaire Lukić et Lukić : audience d'appel annoncée

L'audience d'appel aura lieu le mardi 21 septembre, selon un ordonnance émise par la Chambre d'appel (composée des Juges Güney, Président, Pocar, Daqun, Meron, et Agius).

Le 20 juillet 2009, Milan Lukić a été condamné à la prison à vie et Sredoje Lukić à 30 années d'emprisonnement pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis à Višegrad (ville de Bosnie orientale), pendant le conflit de 1992-1995.

[26 juillet](#)

Liberté anticipée refusée à Momčilo Krajišnik

Le Tribunal avait été averti par les autorités du Royaume Uni, où Momčilo Krajišnik purge actuellement sa peine, que le détenu pouvait prétendre selon le droit britannique à une mise en liberté anticipée, ayant purgé la moitié de sa peine depuis le 2 avril 2010,.

Le 17 mars 2009, la Chambre d'appel a condamné Momčilo Krajišnik à 20 ans

d'emprisonnement, confirmant les conclusions de la Chambre de première instance sur la culpabilité de l'un des plus hauts dirigeants Serbes de Bosnie pendant le conflit pour l'expulsion, le transfert forcé et les persécutions des civils non serbes commis lors du conflit en Bosnie-Herzégovine. Il a été transféré au Royaume Uni le 4 septembre 2009.

Le Président Robinson s'est dit d'avis que, bien que Momčilo Krajišnik ait fait dans une certaine mesure preuve de réadaptation, la gravité très élevée de ses crimes et la pratique en cours au Tribunal pour examiner l'admissibilité à une liberté anticipée d'une personne condamnée seulement après qu'elle a purgé les deux tiers de sa peine pesaient contre une libération anticipée, qui a été en conséquence refusée.

CALENDRIER PROVISOIRE DES AUDIENCES 26 JUILLET – 27 AOÛT

Les Chambres du TPIY sont en vacances judiciaires jusqu'au vendredi 13 août. Les audiences reprendront le lundi 16 août suivant le calendrier joint ci-dessous. Cependant, le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

LUNDI 16 AOÛT

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

MARDI 17 AOÛT

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

MERCREDI 18 AOÛT

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès

JEUDI 19 AOÛT

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès

VENDREDI 20 AOÛT

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès

LUNDI 23 AOÛT

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

MARDI 24 AOÛT

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

MERCREDI 25 AOÛT

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

JEUDI 26 AOÛT

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès

Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

VENDREDI 27 AOÛT

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès

Les audiences publiques du Tribunal sont retransmises sur le site Internet du Tribunal avec un différé de 30 minutes.

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 124 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 124 d'entre elles : 12 ont été acquittées, 63 condamnées (trois sont en attente de transfert pour purger leur peine, 25 sont en cours d'exécution de peine, 32 ont purgé leur peine, trois condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 37 accusés : 14 sont en appel, 18 sont en procès et trois sont en phase préliminaire d'un nouveau procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 31 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV. Greffier : John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org

Nick Beston, Editeur Adjoint: +31.70.512. 89.43, beston@un.org

Emma Coffey, Assistante: +31.70.512.53.99, coffeye@un.org

Nicolas Escot a préparé ce numéro de la lettre d'information du TPIY.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands

www.icty.org

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
